

Projet de SAGE de la Dore soumis à enquête publique - Evaluation environnementale



Validée par la CLE le 29 septembre 2011

L'évaluation environnementale est un document obligatoire depuis l'ordonnance n°2004-489 du 3 juin 2004 qui a transposé la directive européenne « plans et programmes » du 27 juin 2001. Elle a modifié le code de l'environnement ainsi que le code de l'urbanisme et le code général des collectivités territoriales.

Le Code de l'Environnement (article L.122-4) a introduit pour certains plans, programmes et autres documents de planification, la nécessité d'une évaluation environnementale. Les SAGE en font désormais partie.

Cette évaluation analyse les incidences potentielles des mesures/orientations du projet sur les différentes composantes environnementales du territoire et propose une politique de gestion durable du territoire, cohérente avec les autres plans et programmes déjà mis en oeuvre et conciliant efficacité environnementale, sociale et économique.

Auteurs du document : SCE

Diffuseur des métadonnées : Parc nature régional Livradois-Forez, Office International de l'Eau (métadonnées)

Mots clés : Planification/Plans de gestion/Outils de gestion participative, Rapport, gestion locale de l'eau

Date : 2011-09-01

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : gesteau-87957

Langue : Français

Télécharger les documents :

https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/eva_env_sage_dore.pdf

Commune : AIX-LA-FAYETTE (63002), AMBERT (63003), ARCONSAT (63008), ARLANC (63010), AUBUSSON-D'AUVERGNE (63015), AUGEROLLES (63016), AUZELLES (63023), BAFFIE (63027), BERTIGNAT (63037), BEURIÈRES (63039), BORT-L'ÉTANG (63045), BROUSSE (63056), BULHON (63058), CEILLOUX (63065), CELLES-SUR-DUROLLE (63066), CHABRELOCHE (63072), CHAMBON-SUR-DOLORE (63076), CHAMPÉTIÈRES (63081), CHARNAT (63095), CHÂTELDON (63102), CHAUMONT-LE-BOURG (63105), COURPIÈRE (63125), CREVANT-LAVEINE (63128), CUNLHAT (63132), DOMAIZE (63136), DORANGES (63137), DORAT (63138), DORE-L'ÉGLISE (63139), ESCOUTOUX (63151), ESTANDEUIL (63155), FAYET-LE-CHÂTEAU (63157), FOURNOLS (63162), GRANDRIF (63173), GRANDVAL (63174), JOB (63179), LA CHAPELLE-AGNON (63086), LACHAUX (63184), LA FORIE (63161), LA MONNERIE-LE-MONTEL (63231), LA RENAUDIE (63298), LE BRUGERON (63057), LE MONESTIER (63230), LIMONS (63196), MARAT (63207), MARSAC-EN-LIVRADOIS (63211), MAYRES (63218), MEDEYROLLES (63221), NÉRONDE-SUR-DORE (63249), NEUVILLE (63252), NOALHAT (63253), NOVACELLES (63256), OLLIERGUES (63258), OLMET (63260), ORLÉAT (63265), PALLADUC (63267), PASLIÈRES (63271), PESCHADOIRES (63276), PUY-GUILLAUME (63291), RIS (63301), SAINT-ALYRE-D'ARLANC (63312), SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE (63314), SAINT-BONNET-LE-BOURG (63323), SAINT-BONNET-LE-CHASTEL (63324), SAINT-DIER-

D'Auvergne (63334), Sainte-Agathe (63310), Saint-Eloy-la-Glacière (63337), Saint-Ferreol-des-Côtes (63341), Saint-Flour (63343), Saint-Germain-l'Herm (63353), Saint-Gervais-sous-Meymont (63355), Saint-Jean-des-Orlières (63365), Saint-Jean-d'Heurs (63364), Saint-Just (63371), Saint-Martin-des-Olmès (63374), Saint-Pierre-la-Bourlhonne (63384), Saint-Rémy-sur-Durolle (63393), Saint-Sauveur-la-Sagne (63398), Saint-Victor-Montvianeix (63402), Sauviat (63414), Sermentizon (63418), Thiers (63430), Thiolières (63431), Tours-sur-Meymont (63434), Trézioux (63438), Valcivière (63441), Vertolaye (63454), Vinzelles (63461), Viscomtat (63463), Vollore-Montagne (63468), Vollore-Ville (63469), Bonneval (43035), Cistrières (43073), Félines (43093), Jullanges (43108), La Chapelle-Geneste (43059), Malvières (43128), Saint-Jean-d'Aubrigoux (43196), Saint-Vert (43226), Saint-Victor-sur-Arlanc (43228), Cervières (42034), La Chamba (42040), La Chambonie (42045), Les Salles (42295), Noirétable (42159)

Département : PUY-DE-DOME (63), HAUTE-LOIRE (43), LOIRE (42)

Région : AUVERGNE (83), RHONE-ALPES (82)

Masse d'eau : LA DOLORE DEPUIS FOURNOLS JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA DORE (GR268), LA DORE DEPUIS SAINT-ALYRE-D'ARLANC JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA DOLORE (GR229), LE FAYE DEPUIS CHAMBONIE (LA) JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA DORE (GR269), LA DUROLLE DEPUIS CELLES-SUR-DUROLLE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA DORE (GR270), LA DORE DEPUIS LA CONFLUENCE DU RUISSEAU DE VERTOLAYE JUSQU'A COURPIERE (GR230b), LA DORE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA DOLORE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE RUISSEAU DE VERTOLAYE (GR230a), LA DORE DEPUIS COURPIERE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ALLIER (GR231)

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/projet-de-sage-de-la-dore-soumis-a-enquete-publique-evaluation-environnementale0>

Evaluer cette notice:



Ce portail, créé et géré par l'Office International de l'Eau (OIEau), est géré avec l'appui de l'Office français de la biodiversité (OFB)

